



Livret d'accueil des apprenants

Septembre 2024

Sommaire

Sommaire.....	2
1 - L'introduction de la Direction.....	3
2 - Le Fresne Angers-Segré.....	3
a) Les Établissements Agricoles Publics de Maine-et-Loire.....	3
b) Le réseau Génération Grand R : le réseau de l'enseignement agricole public des Pays de la Loire.....	3
c) L'EPLEFPA Le Fresne Angers-Segré.....	4
d) La démarche qualité.....	5
e) Le CFPPA Le Fresne.....	5
a) Le CFA Agricole départemental.....	7
b) Les formations agricoles proposées sur le département.....	8
c) Des conditions d'accueil privilégiées.....	10
d) Les concours.....	11
4 - Les informations pratiques.....	12
a) Venir au Fresne.....	12
b) Restauration et hébergement.....	13
c) Carte de self et copieur.....	13
d) Centre de ressources et de documentation.....	14
e) Circulation dans l'établissement et déplacement.....	14
f) Assurances.....	15
5 - La formation et son déroulé.....	15
a) L'accompagnement.....	15
b) Le carnet de liaison.....	15
c) Les règles en matière de santé et de sécurité au travail.....	15
d) La représentation des apprenants.....	16
e) Les droits et devoirs.....	16
> Protection de données personnelles et droits de l'image.....	16
> Assiduité.....	16
> Respect du contrat pédagogique et du règlement intérieur.....	16
f) Les aides financières.....	16
g) Je suis stagiaire au CFPPA.....	17
h) Je suis apprenti au CFA.....	17
6 - Les associations du Fresne.....	18
a) L'ALESA.....	18
b) L'association sportive.....	19
7 - Mémo pratique.....	19

Version du 28/08/2024. Consultable, téléchargeable et imprimable sur notre site internet

1 - L'introduction de la Direction

Vous avez choisi de suivre une formation dans notre centre et nous vous remercions de votre confiance.

Le présent livret est destiné à vous apporter les informations essentielles sur notre activité et notre organisation, ainsi que les modalités pratiques pour vivre votre parcours de formation au sein de notre établissement dans les meilleures conditions. Il est un complément au règlement intérieur qui vous est également remis et qui précise le fonctionnement et les règles de vie au centre.

Toute l'équipe de l'établissement, intervenants pédagogiques comme agents administratifs, est à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre formation.

Emmanuel Duchesnes
Directeur

2 - Le Fresne Angers-Segré

a) Les Établissements Agricoles Publics de Maine-et-Loire



Lycée
CFPPA Angers
CFPPA Segré
Site Angers et site Segré
du CFAA 49
Exploitation horticole



Lycée
CFAA 49
CFPPA
Domaine viticole

Ces deux établissements fonctionnent indépendamment, néanmoins, ils travaillent en étroite collaboration.

b) Le réseau Génération Grand R : le réseau de l'enseignement agricole public des Pays de la Loire



Le réseau Génération Grand'R regroupe 11 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole en Pays de la Loire, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il fédère 12 lycées, 7 CFPPA et 5 CFA.

Au sein de Génération Grand'R, le réseau des CFA et CFPPA a pour objectif de mutualiser les ressources (compétences, plateaux techniques) et les pratiques (pédagogiques, d'ingénierie, d'accompagnement social et professionnel...) pour :

- Proposer une offre de formation, riche, diversifiée et de qualité sur l'ensemble du territoire ligérien sur 13 secteurs professionnels et sous différentes modalités

- Répondre aux besoins et aux exigences de formation des professionnels, des demandeurs d'emploi et des apprentis
- Construire et consolider des partenariats
- Promouvoir l'image et le potentiel de la Formation professionnelle continue et par apprentissage dispensée par les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA)

Le réseau facilite les échanges entre les équipes et met en place des actions de professionnalisation.

Des projets d'innovation pédagogique, dans le cadre notamment de la stratégie numérique pédagogique du réseau, sont également menés par les CFA et CFPPA dans un esprit de partage et de mutualisation, au service des apprenants.

c) L'EPLEFPA Le Fresne Angers-Segré

Inauguré en 1967, Le Fresne est un **EPLEFPA** (Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole) constitué en 4 centres constitutifs qui s'organisent de façon cohérente et se complètent dans la mise en œuvre des missions de l'établissement :

- > **Le LEGTA Le Fresne** (Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole)
- > **Les CFPPA Angers Le Fresne et CFPPA de Segré**
(Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole)
- > **L'exploitation horticole**

L'établissement héberge également **l'antenne d'Angers du CFAA 49** (Centre de Formation d'Apprentis)

Une direction commune
Directrice : Sylvie Richard
Directrice adjointe : Maryline Loquet
Secrétaire générale : Delphine Durand



Direction des centres	LYCÉE Proviseure Sylvie Richard	CFPPA ANGERS Directeur Emmanuel Duchesnes Directrice adjointe Justine Planque	EXPLOITATION HORTICOLE Directeur Julien Devienne	CFPPA SEGRE Directeur Emmanuel Duchesnes
	Proviseure adjointe Maryline Loquet			
	Gestionnaire Delphine Durand			
	CPE Guillemette Goursolas Ludovic Triquet			

L'établissement occupe aujourd'hui une place importante dans l'enseignement agricole départemental et apparait comme un pôle de compétence régional dans ses secteurs d'activités. Situé dans une région et un département à l'économie agricole forte et variée, au cœur d'un des premiers bassins horticoles d'Europe récemment labélisé pôle de compétitivité mondiale, il bénéficie par ailleurs d'une implantation très favorable à proximité de la ville d'Angers et du pôle universitaire angevin.

d) La démarche qualité

L'établissement est certifié depuis octobre 2021 QUALIOPi et QUALIFORMAGRI, pour ses activités d'accompagnement à la validation des acquis d'expérience et de formation professionnelle continue.



Ces certifications sont le résultat d'une démarche initiée depuis 2019. Elle témoigne des engagements de l'établissement qui sont les suivants :

- fournir des informations actualisées et explicites sur les prestations proposées
- assurer un accueil adapté
- conduire l'ensemble des formations conformément aux modalités de mise en œuvre et de suivi définies
- répondre aux besoins et attentes des parties prenantes
- optimiser l'organisation et le fonctionnement des centres

Dans ce sens l'établissement interroge régulièrement ses apprenants, formateurs et partenaires locaux et est à l'écoute de toute remarque pour s'améliorer. En cas d'insatisfaction vous pouvez envoyer votre réclamation ou remarque par mail à qualite@angers-lefresne.net.

La lettre d'engagement de l'établissement est téléchargeable sur le site internet lefresne-angers-segre.fr/projet-detablissement/.

e) Le CFPPA Le Fresne

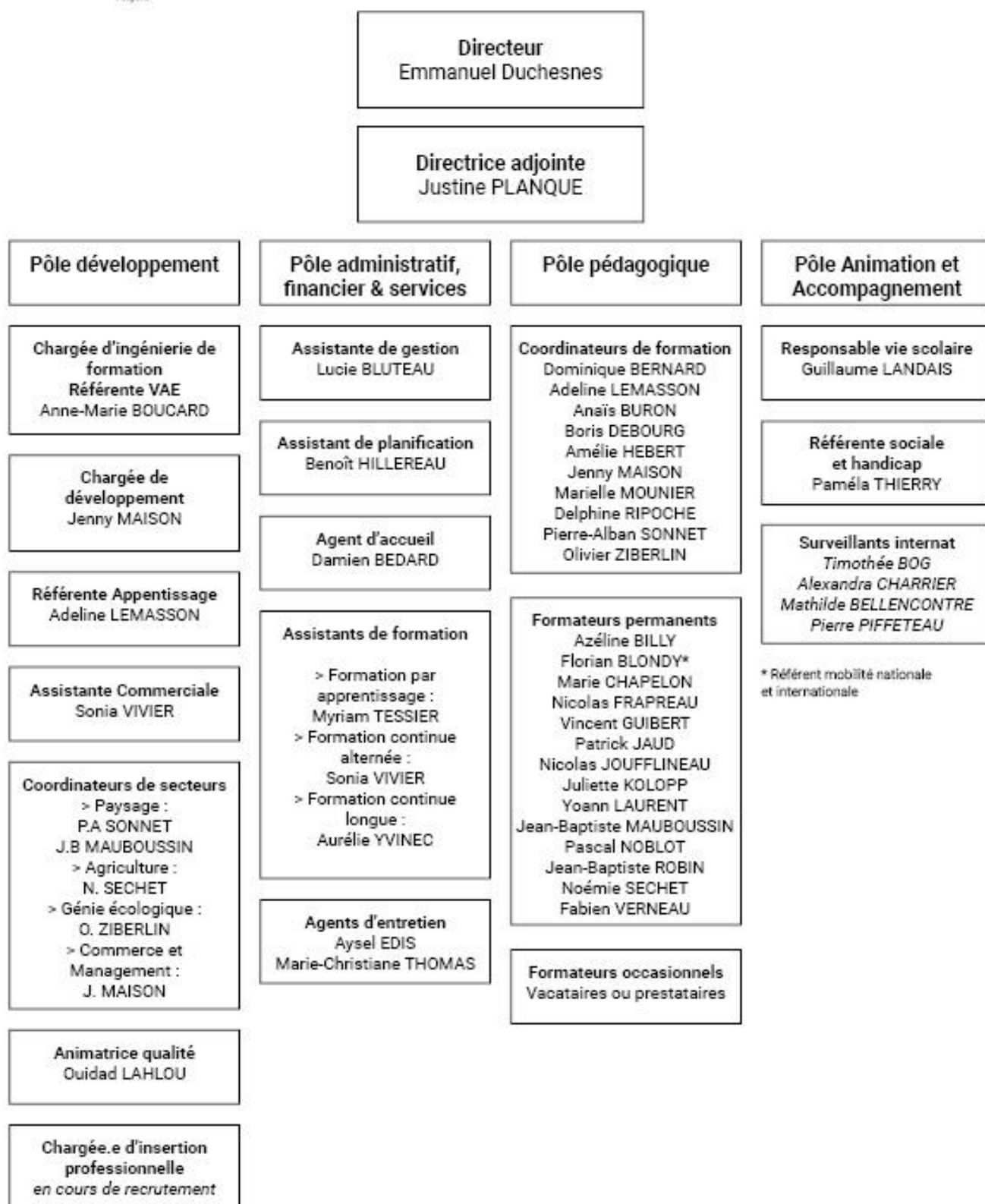
Le CFPPA Le Fresne (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) s'attache à répondre aux besoins de son territoire en proposant des formations notamment dans les domaines du végétal, de l'aménagement paysager et de l'environnement.

Le Centre dépend du Ministère de l'Agriculture et régionalement du Service Régional Formation Développement (SRFD) de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) des Pays de la Loire.

Orienté par un conseil de centre regroupant des professionnels (organisations professionnelles agricoles et administration) et des représentants élus des personnels et des stagiaires, le CFPPA est à l'écoute des besoins de formation de son territoire et se doit de faire connaître la qualité des prestations qu'il propose dans le cadre d'un projet d'établissement validé en conseil d'administration.

L'expérience du CFPPA Le Fresne en matière de formation professionnelle depuis 1969, les supports techniques et ressources pédagogiques mis à sa disposition (exploitation horticole, matériel agricole, parc arboré...), ainsi que les nombreux partenariats avec les professionnels et les institutions, permettent une mise en œuvre des formations adaptées aux attentes de chacun.

Le centre propose ainsi un ensemble de parcours adaptés, prenant appui sur son offre diplômante et ses dispositifs modulaires. Chacun accède à un cursus de formation qui prend en compte son expérience professionnelle et son niveau de formation.



a) Le CFA Agricole départemental



Le centre de formation d'apprentis agricole du Maine-et-Loire accueille les apprentis sur quatre sites de formation :

- > Le site de Montreuil-Bellay Edgard Pisani – Directeur Bruno Blanchard
- > **Le site Angers Le Fresne – Directeur Emmanuel Duchesnes**
- > Le site de Segré – Directeur Emmanuel Duchesnes
- > Le site Angers Agrocampus – Directeur François Boulanger

Le CFAA 49 met en œuvre avec le concours du Conseil régional des Pays de la Loire et du Fonds social européen des formations du CAPa au diplôme d'ingénieur dans les domaines de :

- > l'aménagement paysager et la gestion des espaces naturels
- > la viticulture-œnologie
- > l'horticulture
- > Le commerce des vins et spiritueux
- > L'agroalimentaire

Des passerelles permettent aux jeunes de continuer leurs études au niveau supérieur ou de se réorienter. Les parcours de formation sont personnalisés pour favoriser la réussite de tous.

b) Les formations agricoles proposées sur le département

L'établissement offre des parcours de formation complets de la seconde à la licence. Dans une logique de formation tout au long de la vie, il propose des parcours par la voie scolaire, en apprentissage, en formation continue et par la voie de la validation des acquis de l'expérience. Ce sont chaque année plus de 800 personnes qui sont inscrites dans les différentes formations et qui bénéficient des excellentes conditions matérielles et d'encadrement proposées.

.LEGTA Le Fresne

> Aménagements de l'espace

Bac pro Aménagements Paysagers

BTSA Aménagements Paysagers

Licence pro Manager des entreprises du paysage

Licence pro Aménagements paysagers

> Production Horticole

Bac Pro Conduite de productions horticoles

BTSA Productions Horticoles

Licence pro Manager des entreprises d'horticulture

> Commerce

Bac Pro Technicien Conseil Vente Univers de la jardinerie

BTSA Technico-Commercial (Biens et services pour l'agriculture / Univers jardins et animaux de compagnie)

> Formations générales et technologiques

Seconde générale et technologique

Bac général à dominante scientifique

Bac technologique STAV (aménagement et production)

Classe préparatoire aux grandes écoles (BCPST VETO)

Licence pro BAEVA

CFPPA Segré

> Production agricole

BP Responsable d'Entreprise Agricole

BP Responsable d'Entreprise Agricole (agriculture biologique et biodynamique)

> Transformation alimentaire

CAPa Opérateur en Industries Alimentaires

BP Industries Alimentaires

CFPPA Le Fresne

> Aménagements de l'espace

CAPa Jardinier Paysagiste

BPA Travaux d'Aménagements Paysagers

BP Aménagements Paysagers

CQP Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers

Formation aux métiers de grimpeur

SIL animateur de jardins

Titre Technicien en génie écologique

Titre pro Ouvrier du génie écologique

BTSA Aménagements Paysagers

Licence pro Manager des entreprises d'horticulture et du paysage

> Production Horticole

CS Plantes à parfum, aromatiques et médicinales

CS Conduite de productions maraîchères

Licence pro Manager des entreprises d'horticulture et du paysage

CFAA 49 Edgard Pisani

Site Segré

> Agroalimentaire

BP Industries alimentaires

Site Angers Le Fresne

> Aménagements de l'espace

CAPa Jardinier Paysagiste

Bac Pro Aménagements Paysagers

CS Constructions paysagères

CS Arboriste Élagueur

Titre Technicien du génie écologique

BTSA Aménagements Paysagers

Licence pro Manager des entreprises du paysage

> Production Horticole

CAPa Métiers de l'agriculture (Productions Horticoles)

CS Plantes à parfum, aromatiques et médicinales

CS Conduite de productions maraîchères

Licence pro Manager des entreprises d'horticulture

Acteur local fortement impliqué dans la formation et l'insertion professionnelle, le CFPPA Le Fresne est habilité à conduire les actions en faveur des demandeurs d'emploi comme des salariés :

> **Actions de découverte et d'orientation** : Accès des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles, accueil de groupes Prépa Avenir, atelier Décou'Verte... Ces actions permettent à des demandeurs d'emploi ou des jeunes en recherche d'orientation, sans qualification ni expérience dans le secteur agricole, de découvrir une filière ou un métier agricole et de définir ainsi leur projet professionnel.

> **Actions ponctuelles de développement des compétences** dans les filières agricoles : actions conduites en fonction des besoins des entreprises ou appels à projets des financeurs (POEC, POEI, périodes de professionnalisation, découverte des métiers...)

> **Actions à l'attention des structures médico-sociales** : le centre travaille à la concrétisation de nouveaux projets tels que la délivrance de certificats de compétences et la construction d'un parcours spécifique, modulable et adapté, débouchant sur une qualification, le projet " REBOND", à destination de jeunes sous-main de justice, le soutien aux initiatives associatives locales : création de jardins potagers, thérapeutiques et aménagements divers.

> En lien avec les professionnels, le CFPPA Le Fresne met en œuvre des **formations sur mesure pour les entreprises** (salariés et chefs d'entreprise). Un catalogue annuel (disponible sur demande au secrétariat) propose ainsi une palette de stages thématiques : paysage/espaces verts, élagage, végétal spécialisé, horticulture, santé du végétal, génie écologique, ...

> Depuis 1996, le CFPPA est reconnu pour son expertise dans le domaine des **formations phytosanitaires** (DAPA, certiphyto). Dans le cadre de la réglementation mise en œuvre depuis janvier 2012 relative au certificat individuel, le centre est habilité à conduire les formations préparant à l'obtention des certificats pour l'utilisation ou la distribution des produits phytopharmaceutiques. Cette habilitation a été renouvelée en 2016.

> Le CFPPA est habilité à accompagner les personnes souhaitant obtenir un diplôme du Ministère de l'Agriculture par la voie de la **VAE**. Une personne référente est agréée : Anne-Marie BOUCARD. Elle peut ainsi les recevoir en rendez-vous individuels pour les conseiller et les accompagner dans leur démarche.

Plus d'infos sur le dispositif VAE sur le site de la DRAAF :

<http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr>.

N.B. Selon le stage et le profil du stagiaire, la formation peut être financée par un fonds de formation. Par ailleurs, grâce à son service ingénierie de formation, le CFPPA Le Fresne, peut aussi construire une action de formation spécifique et adaptée aux besoins de l'entreprise en termes de contenu, de durée et de lieu.



c) Des conditions d'accueil privilégiées

Situé sur la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire, à proximité de la Maine et des basses vallées angevines, et sur un site labélisé Ecojardin de 40 hectares, l'établissement offre un cadre de vie et des conditions d'étude particulièrement confortables. Le centre de formation bénéficie de ressources et supports pédagogiques favorisant notamment les mises en pratique dans les conditions optimales :

- Des laboratoires scientifiques et notamment un laboratoire de biologie, équipé de microscopes et loupes binoculaires
- Une halle d'entraînement aux aménagements paysagers / Centre pilote national d'entraînement des olympiades des métiers pour le métier de Jardinier-paysagiste
- Un parc arboré de 4 hectares avec une collection de 800 végétaux
- Une exploitation horticole et sa jardinerie école
- Une plateforme d'entraînement à la conduite d'engins en sécurité et ses ateliers d'agroéquipements
- Des salles informatiques (fixes et mobiles)
- Un centre de ressources et un CDI au lycée accessible à tous les apprenants

Mais aussi :

- Des équipements audiovisuels (PC et vidéo projection dans toutes les salles de cours)
- Des ateliers d'espaces verts et de mécanique agricole, équipés de matériels professionnels
- Des équipements et matériels nécessaires à la pratique de l'élagage, de l'entretien des espaces verts, de l'horticulture, de l'aménagement paysager



Conformément au décret du 15 novembre 2006, l'usage du tabac est interdit sur l'ensemble du site pour tous les publics. Une zone « fumeurs » est accessible à l'entrée du CFPPA Maine.



L'établissement me tout en œuvre pour assurer l'accessibilité de tous au site et aux formations (places de parking, rampes d'accès, etc.)



Durant cette année 2024-2025, l'établissement Le Fresne est en pleine reconstruction. Des travaux seront réalisés à différents endroits tout au long de l'année, nous vous demandons une grande vigilance en terme de sécurité.

d) Les concours

L'établissement est partie prenante des concours nationaux et internationaux destinés à valoriser l'excellence dans les métiers du paysage et de l'horticulture. Le CFPPA incite les apprenants à participer à ces



concours de renommée pour leur permettre de valoriser leurs connaissances et compétences et d'être reconnus par les professionnels. Le centre contribue également à l'organisation de ces temps forts :

- > L'établissement est **centre d'excellence des Olympiades des métiers « Jardinier paysagiste »**. Il organise et accueille les entraînements des binômes avant le concours national et international.
- > Chaque année, de jeunes apprentis ou lycées participent au concours « **L'un des meilleurs apprentis de France** », section paysage ou horticulture.
- > Depuis 2015, le centre participe à l'organisation du **concours régional de reconnaissance des végétaux** porté par l'UNEP et la FNPHP.

4 - Les informations pratiques

a) Venir au Fresne

Le CFPPA Le Fresne est desservi par la ligne suburbaine 39. Ce service est géré par IRIGO (horaires consultables à l'adresse suivante : <https://www.irigo.fr/se-deplacer/lignes-et-horaires/ligne-bus-39>)

> Ligne suburbaine 39 (Gare Sémard – Béhuard Bourg – Ste Gemmes Le Fresne)

Circule du lundi au samedi pendant et hors périodes scolaires.

> Ligne régulière 5 (Circulaire desservant notamment la gare – Arrêt Gaubourg)

Circule pendant et hors périodes scolaires – prévoir 15 mn de marche pour rejoindre Le Fresne.

> Venir au Fresne en voiture :

Adresse GPS : Chemin du Fresne 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE

Suivre la signalétique « Lycée Le Fresne » et stationner sur les parkings apprenants prévus à cet effet.

N.B. Des tarifs peuvent être accordés selon son statuts (apprentis, étudiants, stagiaire de la formation continue,...). Renseignez-vous directement auprès des services IRIGO, ALEOP, SNCF ou de la référente sociale de l'établissement.

Pour faciliter vos déplacements, téléchargez l'application DESTINEO (calcul d'itinéraire, consultation d'horaires...) :



Destineo sur PlayStore



Destineo sur l'AppStore

b) Restauration et hébergement

Le CFPPA Le Fresne bénéficie du self du lycée et dispose d'un internat réservé à ses apprenants (en priorité les apprentis mineurs de Bac Pro et CAPa - sous réserve de places disponibles). Il est possible de prendre les repas et de se loger sur place, conformément aux dispositions du règlement intérieur. Dans le cadre de la restructuration des locaux du CFPPA, l'un des deux bâtiments d'internat sera fermé à la rentrée 2024-2025. Une partie des internes sera hébergée sur certaines semaines à l'institut Bois Robert à Bécon.

Pour l'année scolaire 2024-2025, les tarifs sont :

Pour les internes (petits déjeuners, déjeuners et diners)

Du lundi au vendredi matin

Repas 49.40 €
Chambre 55.00 €
Semaine : 104.40 €

Du lundi au vendredi midi

Repas 54.70 €
Semaine : 109.70 €

Pour les demi-pensionnaires

4 déjeuners/semaine

21.20 €

5 déjeuners/semaine

26.50 €

***Draps et couette/couverture non fournis.*

c) Carte de self et copieur

> Self

Quel que soit le régime choisi (interne, demi-pensionnaire ou externe), une carte magnétique personnelle vous est attribuée en début de formation. Cette carte est à utiliser pour chaque passage au self : la facturation est forfaitaire (pour les internes demi-pensionnaires du secondaire) et à l'unité (pour le supérieur et les stagiaires adultes). Tout changement de régime doit faire l'objet d'une demande écrite (formulaire spécifique) avec un préavis de 15 jours (2 semaines).

Pour réserver un repas : La réservation des repas est possible en ligne sur le site internet dédié à cet effet ou au moyen d'une borne de réservation mise à disposition dans les locaux de l'établissement jusqu'au jour du repas avant 23h59 la veille. Passé ce délai, l'usager ne pourra pas réserver de repas et ne sera pas accepté au self.

<https://services.ard.fr/fr/espaces-clients/etablissements/angers-le-fresne/accueil.html>

(lien accessible sur le site e-lyco du lycée Le Fresne)

Modalités de paiement : Les repas sont payables d'avance :

- En priorité en ligne sur le site internet dédié à cet effet
- Auprès de l'agence comptable (chèque, carte bancaire, carte bancaire à distance, espèces).

Cette carte sert pour le service restauration ainsi que pour le compte copies/impressions. Elle est facturée 8 euros.

N.B. Pour toute question relative à la restauration ou à l'hébergement, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'équipe administrative ou vie scolaire. Des précisions sont également apportées dans le règlement intérieur.

> Accès informatique et compte photocopies

Chaque apprenant peut accéder aux salles informatiques soit pendant les cours spécifiés à l'emploi du temps, soit de 12h00 à 12h30 ou de 17h30 à 22h00, créneaux hors emploi du temps disponibles en fonction des besoins des apprenants. N'hésitez pas à solliciter votre coordinateur de formation ou l'équipe vie scolaire.

Les codes d'accès personnels vous sont communiqués par le coordinateur de formation.

Ces mêmes codes vous permettent d'accéder à votre compte photocopies/impressions. Vous pouvez ainsi réaliser des photocopies ou impressions sur le copieur du CFPPA. Au-delà du crédit initial accordé, vous pouvez recharger ce compte par simple demande auprès du secrétariat : **pensez à anticiper la demande !** Vous êtes facturé du montant de votre consommation, en même temps que les frais de restauration et/ou hébergement.

d) Centre de ressources et de documentation

> **Le centre de ressources** (CDR), situé au bâtiment Maine, est ouvert à tous les apprenants (horaires d'ouverture affichés sur place) et les conditions d'utilisation du CDR sont précisées par les animateurs lors de la visite de rentrée. Des créneaux spécifiques peuvent être indiqués à l'emploi du temps pour un groupe donné.

> **Le Centre de Documentation et d'Information** du lycée (CDI) est également accessible à tous les apprenants. Il vous est possible d'emprunter livres et revues selon les conditions définies par le CDI. Il vous accueille en journée continue et ses modalités de fonctionnement vous sont détaillées par les documentalistes.

e) Circulation dans l'établissement et déplacement

La vitesse maximum autorisée sur l'ensemble du complexe (Lycée – CFA-CFPPA - Exploitation) est fixée à 20 kilomètres/heure.

Les véhicules des apprenants doivent être stationnés sur les parkings prévus à cet effet (parking à côté du plateau extérieur du gymnase, derrière le lycée sur le parking apprenants ou devant les serres de l'exploitation).

Chacun doit veiller au respect des règles de sécurité et d'accessibilité des voies de circulation.

> Déplacements

Dans le cadre de la formation, les déplacements sont, dans la mesure du possible, organisés avec les véhicules de l'établissement. Néanmoins, il peut vous être demandé de vous déplacer pour une visite extérieure ou vous rendre sur un chantier école avec votre véhicule personnel. Dans ce cas, c'est bien l'assurance du conducteur qui couvre ces trajets, le centre ne souscrivant pas d'assurance spécifique à cet effet.

Privilégiez le covoiturage !

> Remboursement de frais

Si vous engagez des frais, notamment dans le cadre de déplacements, vous pouvez solliciter leur remboursement. Utilisez le formulaire administratif de « frais de déplacement » : à compléter en y joignant tous les justificatifs et à transmettre, pour contrôle, à votre coordinateur de formation. Ce dernier fera le nécessaire auprès de l'assistant de gestion qui, sous réserve de validité, assure la transmission à la direction pour signature puis à la comptabilité pour mise en paiement.



f) Assurances

L'établissement souscrit à une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages causés à un tiers par les apprenants ou les personnels dans le cadre de l'exercice normal de leur activité au centre, sous réserve que ces dommages ne soient pas causés par malveillance ou négligence.

L'assurance de l'établissement ne couvre pas les dommages causés par les apprenants lorsqu'ils sont en entreprise.

Cette assurance ne dispense pas les stagiaires et les personnels d'être également assurés à titre personnel.

5 - La formation et son déroulé

a) L'accompagnement

L'accompagnement pendant la formation est réalisé dans le cadre d'une démarche intégrée et implique tous les personnels du centre, avec l'objectif de sécuriser le parcours de chacun.

Selon le besoin, tout apprenant peut solliciter l'un des interlocuteurs identifiés du centre :

> **le/la coordinateur/trice de formation ou le/la formateur/trice référent** : pour toute question pédagogique (en lien avec l'équipe pédagogique)

> **l'assistante de formation** : pour toute question administrative et liée au dossier de rémunération

> **la référente Sociale et Handicap** : pour une aide à la résolution des problématiques autres que celles liées à la formation ou au dossier administratif : santé, hébergement, alimentation, mobilité, finances... et également pour toute question liée aux adaptations de parcours du fait du handicap ou à une demande d'aménagement aux épreuves.

b) Le carnet de liaison

Selon la formation suivie, un classeur de liaison individuel est remis à chaque apprenant. Ce document regroupe les informations et fiches de suivi utiles au bon déroulement de la formation, au centre comme en entreprise. Il précise le déroulement de la formation et les modalités d'évaluation. Il permet de faire le lien entre le centre de formation, l'apprenant et l'entreprise. Chaque période peut faire l'objet de fiches d'objectifs et d'évaluation. Il peut être complété tout au long du cursus, à l'initiative de chaque partie. Ce document peut être conservé par l'apprenant en fin de formation.

Les caractéristiques du classeur (contenu et modalités d'utilisation), propres à chaque formation, sont présentées aux apprenants par le formateur coordonnateur.

c) Les règles en matière de santé et de sécurité au travail

Des sauveteurs secouristes du travail (SST) sont présents sur l'établissement. Une liste des SST est affichée dans toutes les salles sur le protocole incendie de jour.

Si un accident se produit pendant la formation sur le site du Fresne : alerter le formateur en charge du cours ou le coordinateur de formation. Si besoin, alerter l'infirmière du lycée (Stéphanie FONTAINE - 06 10 95 19 06 ou poste interne n° 39018) qui prendra les dispositions pour assurer les premiers soins. Le centre prend en charge la déclaration d'accident.

d) La représentation des apprenants

Chaque groupe en formation (cycle de plus de 400 heures) élit ses délégués, entre la 20ème et la 40ème heure : un titulaire et un suppléant. Le délégué a notamment pour rôle d'être porte-parole de son groupe (conditions de formation, de vie au sein de l'établissement, questions pédagogiques...). À ces instances officielles s'ajoutent différents conseils ou commissions traitants des conditions de formation et de vie des apprenants.

e) Les droits et devoirs

> Protection de données personnelles et droits de l'image

Dans le cadre de ses activités de formation, l'établissement est amené à recueillir des informations à caractère personnel et s'engage à protéger et respecter ces données.

> Assiduité

L'engagement dans la formation passe par la nécessaire assiduité à tous les cours, stages, travaux pratiques ou encore visites organisés dans le cadre du parcours défini pour chaque apprenant.

Un émargement, attestant de la présence de chaque apprenant, est à signer quotidiennement (matin et après-midi). Cet émargement, réalisé également par chaque formateur, est obligatoire pour tout organisme de formation et contrôlé par nos financeurs.

Toute absence, justifiée ou non, fait l'objet d'une saisie dans le cadre du suivi mensuel des formations et peut, de ce fait, impacter votre rémunération en fin de mois.

> Respect du contrat pédagogique et du règlement intérieur

- Se présenter aux épreuves du diplôme ou du titre prévu par le contrat d'apprentissage/de formation
- Respecter les personnes, les installations et le matériel de l'établissement

f) Les aides financières

Des dispositifs d'aides spécifiques existent, en fonction des problématiques, des statuts et des situations personnelles. A titre d'exemple :

- Aide au permis
- Aides au logement et accès privilégié aux foyers de jeunes travailleurs, transport, restauration, achat fournitures scolaires
- Fonds social apprenti, réductions accordées aux apprentis ou demandeurs d'emplois pour les transports ou les loisirs

Pour plus de détail, renseignez-vous auprès de la référente sociale et handicap de l'établissement.

g) Je suis stagiaire au CFPPA

> Stage en entreprise

Chaque stage en entreprise fait l'objet d'une convention signée par l'apprenant, l'entreprise d'accueil et le centre de formation. La fiche « Demande de convention » permet au stagiaire de préciser les coordonnées de l'entreprise, la période et les objectifs de stage. Elle est à transmettre au coordinateur de formation **au plus tard 10 jours avant le début du stage** pour validation et établissement de la convention.

La convention est établie en 3 exemplaires. **Aucun stage ne peut débuter sans que la convention ne soit signée par les 3 parties** : CFPPA, stagiaire et entreprise d'accueil.

> En cas d'accident sur le lieu du stage

Alerter le tuteur/maître de stage et prévenir (ou faire prévenir) immédiatement le CFPPA Le Fresne. Le centre prend en charge la déclaration d'accident.

> Représentation des stagiaires

Les stagiaires peuvent se présenter pour représenter les stagiaires de la formation continue du CFPPA. Les élus participeront au Conseil de Centre, à la Commission éducative, au Conseil d'exploitation et au Conseil d'administration de l'EPLEFPA Angers-Le Fresne-Gré. L'exercice d'un mandat dans ces différentes instances peut justifier l'absence à une séquence de formation.

> Financement et prise en charge du stagiaire de la formation continue

La formation peut être prise en charge (Région, Pôle Emploi, CPF, OPCO, ...) en fonction des statuts et situations familiales des stagiaires. En complément une rémunération est possible.

h) Je suis apprenti au CFA

> Apprentissage et alternance

L'apprentissage se définit par un contrat de travail entre un jeune (de 16 à 29 ans selon la réglementation) et un employeur. Il se caractérise par une succession alternée de périodes en entreprise et en Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier défini par le code du travail, d'où découle l'organisation des relations entre l'employeur, l'apprenti et le CFA.



> En cas d'accident en entreprise

Se référer au fonctionnement de l'entreprise.

L'employeur réalise la déclaration d'accident.

N.B. Le cas échéant, le centre doit être destinataire d'une copie de l'arrêt de travail

> Représentation des apprentis

Les apprentis peuvent se présenter pour représenter les apprentis du CFAA départemental. Les élus participeront au Conseil de perfectionnement, à la Commission éducative, au Conseil d'exploitation et au Conseil d'administration qui se déroule sur le site Edgard Pisani à Montreuil Bellay.

L'exercice d'un mandat dans ces différentes instances peut justifier l'absence à une séquence de formation.

> Financement et prise en charge de l'apprenti

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. La rémunération de l'apprenti dépend de l'âge et de l'ancienneté dans le contrat. Elle est calculée en pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel si son montant est plus favorable.

6 - Les associations du Fresne

Le Fresne compte deux associations accessibles à l'ensemble des apprenants, et dont les assemblées générales ont lieu en septembre chaque année.

a) L'ALESA

L'association des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis de l'établissement a vocation à proposer des activités socioculturelles. Tout apprenant peut adhérer à l'association, participer ponctuellement ou régulièrement à ses activités, proposer de nouvelles activités et même intégrer le conseil d'administration en se portant candidat.

La cotisation annuelle 2024-2025 est de 10 € pour les apprentis et stagiaires de la formation continue.

Les services et activités proposés par l'ALESA :

> Le foyer principal est ouvert aux lycéens et apprentis, adhérents et non-adhérents, qui peuvent utiliser les billards et baby-foot gratuitement.

> Le foyer réservé uniquement aux étudiants (BTS et BCPST) ou stagiaires adultes offre également les jeux (billard et baby-foot), mais aussi la télé et les coins « repos » et « travail ».

> Les clubs : théâtre, musique, cirque, djembé, danse, dessin, sorties culturelles sont animés par des enseignants, des membres de l'ALESA et/ou des intervenants extérieurs. Ils se déroulent généralement le lundi ou mardi de 17h30 à 19h00 ou le mercredi de 12h30 à 13h30 ou après-midi.

> La programmation culturelle : la volonté de l'ALESA est de proposer aux adhérents 3 spectacles variés et gratuits, les ouvrant à la diversité artistique et leur faisant découvrir des champs artistiques et culturels qu'ils n'iraient peut-être pas voir personnellement.

Les temps forts :

> La Fête de Noël : véritable moment fort, animés par tous les volontaires (apprenants et personnels), cette fête se déroule le jeudi avant les congés de décembre.

> Le Bal de fin d'année : une soirée sous le signe de la célébration de la fin d'année scolaire.

N'hésitez pas à solliciter les enseignants ESC (enseignement socioculturel) du lycée : ils répondront à toutes vos questions concernant l'ALESA.

b) L'association sportive

Pilotée par les enseignants d'EPS (contact : Sylvie Courtin), l'association sportive propose des activités en compétition ou en loisir. L'adhésion (20 €/année scolaire) couvre l'inscription à l'association, la licence UNSS et l'assurance pour les activités suivies par ses adhérents. Le epass jeune peut être utilisé pour participer au financement de cette adhésion.

Les activités proposées (musculation, futsal, rugby, badminton, athlétisme, handball...) peuvent évoluer en fonction des souhaits et projets des adhérents. Elles ont généralement lieu de 16h30 à 18h30 le lundi, mardi ou jeudi, de 20h30 à 22h00 pour les internes ou le mercredi après-midi.

7 - Mémo pratique

> Compte serveur informatique

Identifiant :

Mot de passe :

> Compte net-ypareo

Identifiant :

Mot de passe :

> Numéro carte de self :

> Vos interlocuteurs privilégiés :

- **Coordinateur/trice de formation :**
- **Assistante de formation :**
- **Référente Social et Handicap :** Paméla THIERRY
- **Référent mobilité nationale et international :** Florian BLONDY
- **Responsable internat et vie scolaire :** Guillaume LANDAIS

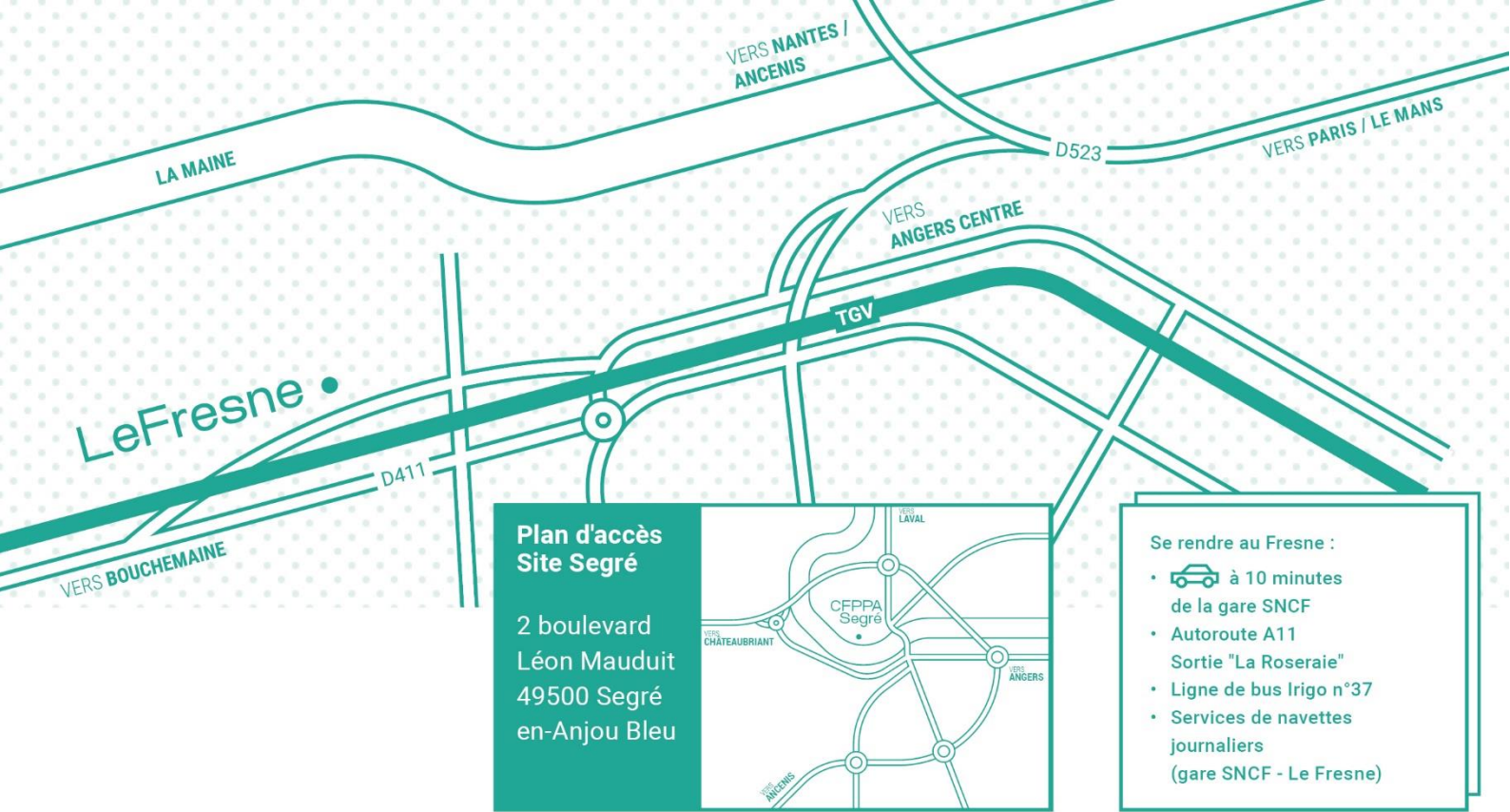
> Les réseaux sociaux : suivez-nous !

Facebook : @ Le Fresne Angers Segré

Instagram : @ Le Fresne Angers Segré

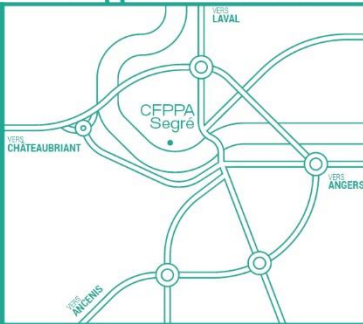
Linkedin : @ Lycée - CFPPA - CFAA 49 Angers Le Fresne

Youtube : @ Le Fresne Angers Segré



Plan d'accès Site Segré

2 boulevard
Léon Mauduit
49500 Segré
en-Anjou Bleu



Se rendre au Fresne :

- à 10 minutes de la gare SNCF
- Autoroute A11
- Sortie "La Roseraie"
- Ligne de bus Irigo n°37
- Services de navettes journaliers (gare SNCF - Le Fresne)

LeFresne

BP 43627
49036 Angers Cedex 01

Adresse gps : 38 chemin du Fresne - 49130 Sainte Gemmes sur Loire

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole

T. 02 41 68 60 00
legta.angers@educagri.fr

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles / Angers

T. 02 41 68 60 03
cfppa.angers@educagri.fr

Exploitation horticole

T. 02 41 68 60 00 / +332 41 68 60 02
expl.angers@educagri.fr

→ lefresne-angers-segre.fr

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles / Segré

T. 02 41 61 05 30
cfppa.segre@educagri.fr

Centre de Formation d'Apprentis Agricole du Maine et Loire

T. 02 41 68 60 03
cfppa.angers@educagri.fr



Edgard Pisani

constitué de 4 centres :

- Le Lycée Professionnel Agricole
- Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles
- Le Centre de Formation d'Apprentis Agricole du Maine et Loire
- Le domaine du Haut Bellay

La réussite se cultive ici.